

2019

Section Prévôtoise
Club Alpin Suisse CAS
Club Alpino Svizzero
Schweizer Alpen-Club
Club Alpin Svizzer



Programme des courses et des activités



Cabane Rochette

032 492 10 22

Altitude : 1300 m

Coordonnées : 586.950/229.400

Réservations : Jean-Pierre Grosjean, Malleray
032 492 10 26 ou 078 408 97 99
rochette@cas-prevotoise.ch



La Rochette, cabane de notre section, est située sur la crête de Montoz, une des plus belles montagnes du Jura. Sa grande terrasse, avec table panoramique, constitue un merveilleux point de vue, avec un coup d'œil imprenable : au nord jusqu'en Alsace, au sud sur le Plateau et les Alpes, du Sântis au Mont-Blanc.

À côté de la cabane, une place de jeux est à disposition des familles et des écoles et, à 600 m de la cabane, se trouve un petit site d'escalade spécialement équipé pour les enfants. De magnifiques promenades sur les crêtes de Montoz permettent de rejoindre le Weissenstein ou le Pierre-Pertuis, à pied ou à VTT.

Aménagée et équipée pour l'été et l'hiver, la cabane compte 32 couchettes, réparties dans 3 dortoirs et équipées de duvets. Elle dispose d'une grande cuisine moderne (bois/électricité) et d'un spacieux réfectoire avec cheminée pour environ 50 personnes. À l'extérieur une autre cheminée sert de barbecue.

Elle est gardiennée les samedis, dimanches et les principaux jours fériés. En dehors de ces jours, une clé peut être demandée au responsable des réservations ou chez la famille Haldemann, ferme/restaurant à proximité de la cabane, contre présentation de la carte de membre et versement d'un dépôt de Fr. 10.-.

Accès à pied : de Péry/Reuchenette ou de Pierre-Pertuis ou Tavannes en 2 heures; de Reconvilier ou Malleray ou Survilier en 1¼ h; de Court, par le Pré Richard dessus en suivant le balisage blanc-rouge-blanc en 3 heures.

Accès en voiture : seulement autorisé depuis Malleray.

En hiver : les chaînes à neige sont obligatoires et la circulation est réglementée tous les jours comme suit :

Libre	Montée	Descente
De 20 heures	08h00 - 08h45	07h00 - 07h45
à 7 heures	10h00 - 10h45	09h00 - 09h45
	12h00 - 12h45	11h00 - 11h45
	14h00 - 12h45	13h00 - 13h45
	16h00 - 16h45	15h00 - 15h45
	18h00 - 18h45	17h00 - 17h45
		19h00 - 19h45

Cabane de Tourtemagne

027 932 14 55

Altitude : 2519 m

Coordonnées : 620.160/112.100

Réservations : auprès du gardien Fredy Tscherrig
Unterdorf 41, 3942 Rarogne
027 934 34 84

ou à la cabane 027 932 14 55

www.turtmannhuette.ch



La belle et accueillante cabane Tourtemagne a été construite en 1928 par la section Prévôtoise du CAS. Rénovée et agrandie en l'an 2000, elle est située à l'extrémité d'une petite vallée valaisanne, au-dessus d'un barrage et à proximité des glaciers. La cabane est équipée pour l'été et l'hiver et offre 74 places.

Accès en été : de Turtmann par une route de montagne conduisant à Gruben en ½ h ou avec le téléphérique jusqu'à Oberems puis le bus jusqu'à Gruben. On atteint la cabane à pied par de jolis sentiers de Gruben en 3 h ou de Sänntum en 2 h.

Accès en hiver : de Saint-Luc par le Pas de Bœuf (se renseigner au 027 476 15 50), puis le Bortepass (619.100/117.700) et descendre l'Augsttoll jusqu'à Massstafel, P 2204 en suivant les 8 mats de signalisation. Suivre ensuite le chemin forestier jusqu'à Vord. Sänntum, P 1922. En cas de mauvaises conditions d'enneigement, il est préférable de descendre directement le Meidetälli, direction Ober-Stafel-Meiden.

Ascensions : Diablons 3609 m; Bishorn 4153 m par l'arête est; Weisshorn 4506 m par l'arête nord; Barrhorn 3610 m; Bruneeggorn 3833 m; Wängernhorn 3096 m; Omèn Roso 3031 mètres.

Traversées : vers les cabanes Topali et Tracuit; vers Ayer, par le col des Arpettes, vers Saint-Luc, par le col de la Forclettaz ou le Meidenpass, vers St.Niklaus, par l'Augstbordpass.

Particularités : par sa situation, la cabane est un lieu idéal pour des cours de formation, tant pour grimpeurs débutants qu'expérimentés. À ½ h de la cabane, deux glaciers et quelques 150 voies d'escalade bien équipées et réparties dans 15 secteurs vous attendent.

Parcage des voitures : le parcage des voitures est réglementé et ces dernières doivent être parkées au pont de Senntum sur les places indiquées. Le prix est de 4.- par tranche de 12 heures, soit 12.- par week-end. Le paiement ne peut s'effectuer qu'en monnaie suisse (pas de billet ou carte).

Attention : tous les visiteurs doivent s'inscrire dans le livre de cabane et s'acquitter de leurs taxes.

En cas d'absence du gardien, les taxes seront versées sur son compte auprès de la banque Raiffeisen

IBAN CH82 8052 1000 0031 3763 9.

Coordonnées bancaires de la section :

Banque cantonale bernoise, IBAN CH55 0079 0042 3180 3734 7

Club Alpin Suisse - Section Prévôtoise, 2735 Malleray

CCP de la banque 30-106-9

Bureau du comité de section

Présidente de section	Arlette Rossé Rue de la Golatte 4, 2738 Court	032 497 91 43, 079 429 36 47 president@cas-prevotoise.ch
Vice-président	Otto Habegger Rue Principale 9, 2736 Sorvilier	032 492 16 04, 079 250 33 75 vpresident@cas-prevotoise.ch
Secrétaire	Elisabeth Berger Rue de la Fromagerie 10, 2712 Le Fuet	076 213 86 68 secretariat@cas-prevotoise.ch
Caissière	Nicole Bangerter Rue du Foyer 6, 2710 Tavannes	032 481 24 74, 079 640 11 06 caissier@cas-prevotoise.ch
Gestionnaire des membres	Eléonore Girardin Rue Aimé-Charpilloz 13A, 2735 Bévillard	079 759 27 31 membres@cas-prevotoise.ch
Activités et formation	Philippe Gasteli Les Longues Raies 8, 2605 Sonceboz-Sombeval	032 489 24 31, 079 298 90 73 activites@cas-prevotoise.ch
Médias	Philippe Choffat Wässerigstrasse 4b, 4522 Rüttenen	032 623 72 48, 079 250 38 29 medias@cas-prevotoise.ch

Préposés (membres du comité de section)

Courses d'hiver	Claude Rossé Rue de la Golatte 4, 2738 Court	032 497 91 43, 078 633 86 75 courses_hiver@cas-prevotoise.ch
Courses d'été	Philippe Gasteli Les Longues Raies 8, 2605 Sonceboz-Sombeval	032 489 24 31, 079 298 90 73 courses_ete@cas-prevotoise.ch
Seniors	vacant	courses_seniors@cas-prevotoise.ch
Jeunesse	Nicolas Zambetti Rue de la Côte 9, 2710 Tavannes	078 741 17 99 jeunesse1@cas-prevotoise.ch
- Guide, technique	Françoise Bichsel Rue du Chalet 37, 2720 Tramelan	032 487 67 39, 079 564 56 01 jeunesse2@cas-prevotoise.ch
- Administration		
Cabane Rochette	Jean-Pierre Grosjean Rue des Perruches 1, 2735 Malleray	032 492 10 26, 078 408 97 99 rochette@cas-prevotoise.ch
Cabane Tourtemagne	Philippe Choffat Wässerigstrasse 4b, 4522 Rüttenen	032 623 72 48, 079 250 38 29 tourtemagne@cas-prevotoise.ch
Site internet	Lucien Gigon Cornat 15, 2822 Courroux	079 472 18 20 internet@cas-prevotoise.ch
Bulletin de section	Michèle Giorgianni Rue des Tilleuls 5, 2710 Tavannes	077 480 07 22 bulletin@cas-prevotoise.ch
- Rédactrice		
Annonces	Nicole Antille Chemin de la Tour 20, 2710 Tavannes	032 481 32 33, 078 892 59 90 annonces@cas-prevotoise.ch
Environnement	vacant	environnement@cas-prevotoise.ch
Culture	Christian Marquis Les Écureuils 22, 2722 Les Reussilles	032 493 13 15, 079 325 67 11 culture@cas-prevotoise.ch
Poste de secours	Nicolas Vez Froideval 9, 2738 Court	032 493 27 65, 079 625 74 89 poste_secours@cas-prevotoise.ch
Bibliothèque	vacant	
Archives	André Knuchel Rue des Moineaux 3, 2735 Malleray	032 492 14 02

Présidents des groupes (membres du comité de section)

Cornet	Yves Diacon L'Orée 3, 2710 Tavannes	032 481 28 86 yvesdiacon@hotmail.com
Court	Arlette Rossé Rue de la Golatte 4, 2738 Court	032 497 91 43, 079 429 36 47 arlette.rosse@sunrise.ch
Malleray-Bévilard	Thierry Grossenbacher Rue H.F. Sandoz 6, 2710 Tavannes	032 481 51 78, 079 757 74 38 thierry.grossenbacher@bluewin.ch
Moutier	ai. Michel Rihs Rue de la Gare 11, 2830 Courrendlin	032 435 52 82, 079 692 61 05 michel.rihs@bluewin.ch
Reconvilier	Gérard Antille Chemin de la Tour 20, 2710 Tavannes	032 481 32 33, 079 342 46 56 g.antille@bluewin.ch
Sorvilier	Otto Habegger Route Principale 9, 2736 Sorvilier	032 492 16 04, 079 250 33 75 ottohabegger@gmx.ch
Tramelan	Paul Cossavella Chemin de l'Hospice 1, 2720 Tramelan	032 487 61 08, 079 275 91 53 pcossavella@bluewin.ch
Externes de Bienne	Daniel Schild Rue du Midi 84, 2504 Bienne	032 341 31 29, 078 755 81 73

Commission des activités et de la formation

Président	Philippe Gosteli, 2605 Sonceboz-Sombeval	032 489 24 31, 079 298 90 73
Courses d'été	Philippe Gosteli, 2605 Sonceboz-Sombeval	032 489 24 31, 079 298 90 73
Courses d'hiver	Claude Rossé, 2738 Court	032 497 91 43, 078 633 86 75
Seniors	vacant	
Jeunesse	Nicolas Zambetti, 2710 Tavannes Françoise Bichsel, 2720 Tramelan	078 741 17 99 032 487 67 39, 079 564 56 01

Commission des medias

Président	Philippe Choffat, 4522 Rüttenen	032 623 72 48, 079 250 38 29
Bulletin de section	Michèle Giorgianni, 2710 Tavannes	077 480 07 22
Site internet	Lucien Gigon, 2822 Courroux	079 472 18 20
Annonces	Nicole Antille, 2710 Tavannes	032 481 32 33, 078 892 59 90

Commission de la cabane Tourtemagne

Président	Philippe Choffat, Wässerigstrasse 4b, 4522 Rüttenen	032 623 72 48, 079 250 38 29 tourtemagne@cas-prevotoise.ch
Secrétaire	Frédry Nobs, 2712 Le Fuet	079 642 70 06 f-nobs@bluewin.ch
Caissière	Claire-Lise Donzé, Rue des Deutes 4, 2720 Tramelan	032 487 61 78, 079 245 00 03 donze.claire-lise@bluewin.ch
Membres	Luc Freudiger, Rue des Sources 5, 2738 Court	032 497 98 17, 079 330 85 29 luc.freudiger@unicomart.ch
	Patrice Liechti, Quart-Dessous 10, 2606 Corgémont	032 489 23 19, 079 846 23 04 patrice.liechti@bluewin.ch
	Olivier Maître, Graitery 1, 2740 Moutier	032 493 28 36, 078 731 21 91 maitre.olivier@gmail.com

Commission de la cabane Rochette

Président et réservations	Jean-Pierre Grosjean Rue des Perruches 1, 2735 Malleray	032 492 10 26, 078 408 97 99 rochette@cas-prevotoise.ch
Vice-présidence	vacant	
Secrétaire	André Criblez, Rue du Châteaulet 27, 2504 Bienne	032 365 03 45, 079 313 05 75 awce.criblez@bluewin.ch
Caissier	André Knuchel, Rue des Moineaux 3, 2735 Malleray	032 492 14 02
Membres	Philippe Chopard Route Mt. de Diesse 43, 2505 Bienne	032 322 27 52 simhi@bluewin.ch
	Eddy Jutzi Rue du Marché 2, 2345 Les Breuleux	032 954 17 14, 079 675 84 84 youtzs@bluewin.ch
	Christophe Burri Les Courtes-Rayes 12, 2732 Reconvilier	032 481 37 03, 078 929 34 21 cmnop.burri@hispeed.ch
	Sylvia Hasler Rue de l'Envers 9F, 2605 Sonceboz-Sombeval	032 489 21 10, 079 409 24 69 haslers@bluewin.ch
	Maurizio Gugel Rue des Lilas 8, 2735 Malleray	032 492 20 11 mgugel@bluewin.ch

Guides de la section

Yann Feusier	Chalet Les Arolles 1948 Sarreyer	027 778 13 21, 078 710 03 27 yfeusier@icloud.com
Bernard Guillet	Crêt de la Rive 30 2740 Moutier	032 493 51 83, 079 604 36 91 bernard.guillet@hotmail.ch
Raymond Monnerat	Courtine 48 2740 Moutier	032 493 30 41, 079 256 22 80 r_monnerat@hotmail.com
Martin Rohrer	Dammweg 52 5000 Aarau	062 824 63 72 martinbarbara@hispeed.ch
Fredy Tscherrig	Unterdorf 41 3942 Raron	027 934 34 84, 079 757 80 81 fredy.tscherrig@turtmannhuetzte.ch
Aldo Varisco	Sous-Chaux 25 2740 Moutier	032 493 10 47, 078 819 99 20
Nicolas Zambetti	Rue de la Côte 9 2710 Tavannes	078 741 17 99 nico@tribu.ch

Membres d'honneur de la section

Philippe Choffat	Wässerigstrasse 4b 4522 Rüttenen	032 623 72 48, 079 250 38 29 pchoffat@bluewin.ch
Yves Diacon	L'Orée 3 2710 Tavannes	032 481 28 86 yvesdiacon@hotmail.com
Raymond Monnerat	Courtine 48 2740 Moutier	032 493 30 41, 079 256 22 80 r_monnerat@hotmail.com
Jean-Marcel Ramseyer	Clos de la Chapelle 30j 2742 Perrefitte	032 493 27 79, 079 683 86 83 ramseyer36@gmail.com
Willy Renggli	Route de Moron 21 2740 Moutier	079 250 47 14 wrenggli@telecrengglisa.ch
Rolf Rudin	Les Côtattes 2732 Saules	032 481 32 15 rolf-rudin@bluewin.ch
Charles Torriani	Rue du Cornat 3 2830 Courrendlin	032 435 73 24 genetcarlo@gmail.com
Hugo Weber	Envers 19 2606 Corgémont	032 489 22 85

Programme des courses et activités

JANVIER

5		Section	Sortie en raquettes	JP. Grosjean
6	B,AD	Public	Initiation rando à ski (2ème volet)	C. Rossé
13	B,AD	Public	3ème volet rando à ski Meniggrat	C. Rossé
17		Seniors	Arc jurassien	F. Gygax, A. Knuchel
17		Public,Section	Cours avalanche (théorie)	C. Rossé
19 - 20	B,AD S	Public	Cours avalanche	C. Rossé, R. Monnerat
26 - 27	B,AD	Section	Cascade de glace, Avers (Grisons)	N. Zambetti
31		Seniors	Arc jurassien	G. Zwahlen, A. Jubin

FÉVRIER

2	B,AD	Section	Pointe de Breiningard	C. Rossé
3	C,PD	Section	Bundstock (2'756 m)	C. Gafner
9	A,PD	Section	Ski rando région Rossberg	JP. Grosjean
9		Section	Jura ou Préalpes	R. Monnerat
14		Seniors	Arc jurassien	A. Huber, A. Knuchel
16 - 17	B,AD	Public	Volet 4 init. Pic Chaussy	C. Rossé
20		Section	Comité de section Gr. Malleray	T. Grossenbacher
23 - 24		Section	Val d'Anniviers, ski de rando	P. Gosteli
28		Seniors	Arc jurassien	O. Habegger, C. Tschanz

MARS

2 - 3		Section	Mont Rogneux	C. Rossé
3	C,AD	Section	Tschipparällehore (2'397 m)	C. Gafner
4 - 9	B,PD S	Section	Semaine hivernale seniors Val Varaita	P. Liechti, F. Nobs
9 - 10	B,PD	Section	Mt Blanc de Cheillon, sommet d'hiver	P. Gosteli
14		Seniors	Arc jurassien	B. Blanchard, G. Von Arx
17 - 20	C,D	Section	Haute route uranaise	JP. Grosjean
23		Section	Pazolastock-Plidutscha-Rossbodenstock	C. Rossé
30 - 31		Section	Simplon	D. Liechti
30		J1/J2	Escalade jeunesse, arc jurassien	N. Zambetti

AVRIL

6 - 7	C,D	Section	Mont Vélán	M. Bracelli
11		Seniors	Réserve naturelle de Fanel	D. Schild
13		J1/J2	Escalade jeunesse, arc jurassien	N. Zambetti
15 - 20	A,PD S	Section	Semaine hivernale Alpe Devero	Y. Feusier

24			Section	Comité de section Gr. Tramelan	P. Cossavella
26 - 28		C,AD S	Section	Grosses Grünhorn 4044	M. Bracelli, N. Zambetti
29 - 4		B,PD	Section	Norvège en bateau	Y. Feusier

MAI

3			Seniors	Façonnage du bois Seniors	JP. Grosjean
4			Section	Façonnage du bois	JP. Grosjean
5			Section	Rallye jurassien	P. Gosteli
11 - 13		D,AD S	Section	Aletschhorn 4195m	N. Zambetti
16			Seniors	La Fille de Mai	A. Huber, M. Vaucher
18			Section	Clariden	C. Rossé
25			Section	Sentiers tavannois	Y. Diacon
25			J1/J2	Escalade jeunesse, arc jurassien	N. Zambetti
26 - 3			Section	Escalade, rando, fruits de mer à Finale	P. Gosteli

JUIN

8 - 10		C,AD	Section	Aiguille du Chardonnet. Arête Est.	R. Liechti, D. Liechti
8		A,F	Famille	Sentier des Sculptures	I. Kaser
13			Seniors	La Chèvre	J. Ramseier, F. Gyga
15 - 16		S	Section	Cours de glace cab. Orny	C. Rossé, N. Zambetti
16			Public	Fête des familles à la Rochette	JP. Grosjean
22			Section	Nettoyages	JP. Grosjean
22			Section	Tour du Schwarzhoren	C. Rossé
22			J1/J2	Escalade jeunesse, arc jurassien	N. Zambetti
26			Section	Comité de section Gr. Moutier	M. Rihs
27 - 29			Public	Lecture de carte	P. Liechti

JUILLET

6 - 7			Section,J1/J2	Escalade au Bergseeschijen	N. Zambetti
6			Section	Doldenhorn	E. Geiser
8 - 11			Section	Moiry, sommets aux alentours	P. Gosteli
13		A,T1	Famille	Sentier des Faînes	I. Kaser
20 - 21		B,AD S	Section	Weissmies	Y. Feusier
24 - 26			Seniors	Le Tessin	O. Habegger, A. Huber
27 - 28		S	Section	Escalade longues voies	Y. Feusier

AOÛT

1 - 16		B,PD	Section	Semaine estivale Kilimanjaro avec safari	Y. Feusier
7 - 8		B,PD	Section	Monter à la cabane des Becs de Bosson	N. Champion
21			Section	Comité de section à la Rochette	A. Rossé
24 - 25			Section	Tourtemagne, rando, montagne, grimpe	P. Gosteli

24 - 25		B,PD S	Section	Initiation au canyoning	Y. Feusier
24			Section	Wetterhorn	E. Geiser, R. Liechti
31			Section	Grimsel	D. Liechti
31 - 1			Section	Refuge de Salanfe-Luisin-Marécottes	C. Rossé

SEPTEMBRE

1 - 7		B,T3	Section	Semaine de marche au Parc National	P. Choffat, C. Sollberger
7		A,T1	Famille	Sentier du Fer	I. Kaser
9 - 14		B,PD S	Section	Semaine estivale Dolomites	Y. Feusier
12			Seniors	Arc jurassien	A. Jubin, A. Knuchel
14		C,PD	Section	Summer Challenge	C. Gafner
21			Section	Niederhorn	Y. Diacon
28 - 29			Public	Cours de sécurité et sauvetage	C. Ryf

OCTOBRE

2			Section	Réunion des chefs de courses	P. Gosteli
6			Seniors	Réunion des seniors	.
13		B,T1	Section	Course surprise (Groupe Reconvilier)	G. Antille
19			Section	Sentiers insolites	C. Rossé
23			Section	Comité de section Gr. Sorvilier	O. Habegger
26		A,T1	Famille	Sentier aux portes Secrètes	I. Kaser

NOVEMBRE

7			Seniors	Bouchoyade à la Rochette	A. Knuchel
---	---	--	---------	--------------------------	------------

DÉCEMBRE

7			Section	Assemblée générale à Tramelan	P. Cossavella
14			Section	Formation DVA pour CdC	R. Monnerat
29			Public	1er volet init. peaux de phoque	C. Rossé

Remarques concernant les courses et activités

Les membres Jeunesse (J2) sont naturellement les bienvenus à toutes les courses du programme et pourront bénéficier de subventions. Les activités Jeunesses (J1/J2) du programme sont ouvertes aux membres de la section selon disponibilité.

Légendes :



Randonnée



Randonnée moyenne montagne



Randonnée haute montagne



Famille, culture



Vélo de montagne, VTT



Formation Initiation



Ski de randonnée
Ski alpinisme



Snowboard



Raquettes



Escalade, via ferrata
Cascade de glace



Assemblée générale / comité
Événement spécial

Cotation de l'exigence physique requise :

A peu exigeante // B plutôt exigeante // C exigeante // D très exigeante

Cotation des difficultés (de facile à extrêmement difficile) :

Ski de rando et ski alpinisme

F < PD < AD < D < TD < EX

Randonnée à pied

T1 < T2 < T3 < T4 < T5 < T6

Randonnée en raquettes

WT1 < WT2 < WT3 < WT4 < WT5 < WT6

Via ferrata

K1 < K2 < K3 < K4 < K5 < K6

Course avec subvention pour guide(s), maximum 7 jours : S

Directives pour utilisation du matériel de section

Radio

Le chef de courses a l'obligation d'être muni d'une radio (privée ou appartenant à la section) lors de grandes courses alpines estivales ou hivernales.

La radio appartenant à la section n'est prêtée que pour des courses de la section.

Le chef de courses a l'obligation de connaître le fonctionnement de la radio avant la course (longueur d'onde, check-list).

DVA (DéTECTEURS de victimes d'avalanches) / pelles / sondes

Le chef d'une course hivernale a l'obligation de faire porter les DVA lors de randonnées dans les Alpes et les Préalpes et d'en connaître l'utilisation dans le terrain.

Le chef de courses réservera les DVA, les pelles et les sondes auprès du préposé aux courses d'hiver jusqu'au jeudi soir pour une course ayant lieu le week-end suivant ou 4 jours avant une course prévue en semaine.

Le préposé aux courses d'hiver contrôle l'état et le fonctionnement du matériel. Il encaisse le montant de la location et le verse au caissier de section.

Tarifs pour DVA :

Participants	1 jour	2 jours	3 jours et +
<u>Course organisée par la section</u>			
Membre de la section	8.-	12.-	15.-
CAS Jeunesse (section)	gratuit	gratuit	gratuit
Non-membre de la section	15.-	20.-	35.-
<u>Course privée</u>			
Membre de la section	12.-	15.-	25.-
CAS Jeunesse (section)	5.-	7.-	12.-
Non-membre de la section	18.-	25.-	40.-



Règlement des subventions et délégations

Courses avec guide(s)

Lors de l'organisation d'excursions en haute montagne nécessitant un matériel spécifique, tel que baudriers, crampons, cordes, etc., il est conseillé aux chefs de courses ne se sentant pas en mesure d'en assumer l'entière responsabilité, d'engager un guide. Les membres de la section ont la priorité lors de l'inscription.

Une course n'est subventionnée que :

- si elle est désignée comme telle dans le programme annuel des courses, si au minimum 3 membres de la section y participent et s'il y a au minimum autant de membres de la section que de non-membres parmi les participants.

Répartition des frais de courses avec guide(s)

Les participants se répartissent le tarif de base du ou des guides selon le principe suivant:

a) Non-membres de la section : Tarif de base du ou des guides divisé par le nombre total de participants

b) Membres de la section :

Les membres de la section se répartissent le solde à payer, soit le tarif de base du ou des guides, moins la participation totale des non-membres entre eux selon tableau ci-dessous :

	Membres de la section	Caisse de la section
Jusqu'à 6 participants	60% du solde à payer	40% du solde à payer
De 7 à 9 participants	70% du solde à payer	30% du solde à payer
De 10 à 12 participants	80% du solde à payer	20% du solde à payer
Dès 13 participants	plus de subventions	

c) Autres frais : tous les frais annexes du ou des guides, tels que repas, nuitées et frais de déplacement ne sont pas subventionnés par la section.

Exemple : course avec 6 participants, dont 2 non-membres de la section. Tarif de base Fr. 1'200.-.

Non-membres : 1'200.- : 6 = 200.- par non-membre.

Membres : solde à payer soit 1'200.- moins 2 x 200.- = 800.-. 60% du solde à payer = 480.-.

Somme divisée par les participants membres de la section, soit 120.- par membre.

Course de section sans guide

Pour les courses de section de moins d'une semaine, les chefs de courses peuvent demander, afin de couvrir leurs frais, une indemnité maximale de 20.- par course organisée dans l'arc jurassien et de 40.- par course organisée dans les Préalpes ou les Alpes. Cette indemnité est indépendante du nombre de chefs de courses et de participants.

Courses d'une semaine organisées par la section

La section subventionne un nombre restreint de semaines d'excursion en haute montagne (5 à 7 jours).

Sans guide : une subvention de 20.- par participant membre de la section est allouée.

Avec guide : si le nombre de participants est suffisant pour que la section n'ait aucun frais de guide à sa charge, une subvention de 20.- par participant membre de la section peut être allouée sur demande du chef de courses.

Courses avec un déplacement coûteux pour la jeunesse

Pour les courses de 2 jours et plus, qu'elles soient avec ou sans guide, les membres de la catégorie Jeunesse de la section reçoivent, ainsi que les moniteurs Jeunesse qui accompagnent ces courses, une subvention de Fr. 50.- par participant.

Financement des véhicules privés

Il est suggéré de verser une indemnité comprise entre 40 et 50 cts par km aux propriétaires de véhicules privés.

La somme totale (km x voitures x indemnité) est divisée entre tous les participants, y compris les chauffeurs et répartie en parts égales entre ces derniers. Il est judicieux lors de la location d'un véhicule de contracter une assurance destinée à couvrir la franchise due lors d'un accident.

Délégations

Les délégués officiels reçoivent une subvention couvrant le prix de la carte de fête et les frais de déplacement.

Cours de formation ou de perfectionnement de chef de courses et de moniteurs J+S

La finance d'inscription aux cours de formation ou de perfectionnement obligatoires de chef de courses et de moniteurs J+S est à la charge de la section. Les chefs de courses et moniteurs J+S ayant bénéficié des subventions s'engagent à organiser des courses de section dans les années qui suivent leur cours de formation. Les chefs de courses ou moniteurs J+S qui participent à des cours de perfectionnement facultatifs bénéficient d'une subvention de 50% de la finance d'inscription.

Dispositions spéciales

Une demande de subvention extraordinaire peut-être adressée au comité de section, par exemple pour couvrir une partie des frais d'organisation d'une course d'une semaine s'ils s'avèrent particulièrement élevés.

Conditions générales pour les cabanes du CAS

Réservation

- Une réservation pour 1 à 12 personnes doit au moins être effectuée par téléphone, directement auprès de la cabane souhaitée.
- Dès 13 personnes, la réservation doit de préférence être effectuée par écrit. Une réservation est considérée comme définitive pour les deux parties si elle est confirmée oralement ou par écrit. Les conditions générales entrent en vigueur avec chaque réservation confirmée.

Acompte

- Chaque cabane est habilitée à exiger le paiement d'un acompte, jusqu'à hauteur du service réservé, à titre de garantie pour la réservation. Lorsqu'un acompte est exigé, celui-ci doit être payé jusqu'à la date d'échéance convenue. Autrement, la réservation est annulée. Un remboursement ne pourra être effectué que si le contrat a été annulé dans les délais fixés (voir conditions d'annulation).
- Aucun acompte n'est exigé pour les courses de section officielles. Les sections s'engagent à répondre des éventuels frais conformément aux conditions d'annulation.

Conditions d'annulation

- Les annulations ou modifications des réservations pour 1 à 12 personnes doivent obligatoirement être annoncées par téléphone, au plus tard jusqu'à 18 h, la veille de la réservation, et être confirmées par le gardien.
- Les annulations ou modifications des réservations pour 13 personnes et plus doivent obligatoirement être annoncées par téléphone, au plus tard à 18 h, 2 jours avant la réservation, et être confirmées par le gardien.
- Les annulations, respectivement les modifications, non communiquées, ou annoncées trop tard, sont soumises à dédommagement. Le montant maximum de l'indemnité est équivalent à la valeur des services réservés et non utilisés.
- En cas d'événements imprévisibles ou involontaires qui rendent l'utilisation des services réservés impossible, le gardien doit en être informé le plus vite possible et le dédommagement n'est pas dû.

Devoir de légitimation

- Les tarifs de membre ne sont accordés que sur présentation d'une carte de membre valable.
- Les personnes qui bénéficient d'un tarif réduit doivent présenter spontanément la légitimation correspondante valable.
- La gratuité des nuitées pour les guides de montagne et les aspirants-guides dans l'exercice de leur profession n'est accordée que sur présentation de la légitimation UIAGM valable, ainsi que sur présentation d'une carte de membre du CAS ou d'une organisation accordant le droit de réciprocité valable.

Prix et paiement

- Tous les prix s'entendent en francs suisses (CHF), taxe sur la valeur ajoutée (TVA) incluse. Des modifications de prix demeurent réservées.
- Les nuitées et les consommations doivent être réglées au comptant à la cabane, au plus tard le jour du départ. Les paiements par carte de crédit ou autres moyens électroniques ne sont possibles que si la cabane dispose des appareils nécessaires et après confirmation préalable.
- Dans les cabanes non gardiennées, les frais de nuitées doivent être réglés en espèces, dans les caisses prévues à cet effet, ou par bulletin de versement.



Cabane de Tourtemagne

Semaines pour l'hiver et l'été
Haute montagne, escalade et ski de randonnée
Point de départ pour le Barrhorn, le Brunegghorn,
les Diablons et le Bishorn
Fam. Tscherrig Fredy
Gardien de cabane / Guide de montagne
3942 Raron
Tél./ Fax : 027 934 34 84
Tél. cabane : 027 932 14 55
www.turtmannhuetten.ch
info@turtmannhuetten.ch

Gardiennages à la Rochette

La cabane est gardiennée le week-end, du samedi à 11 heures au dimanche à 16 heures en période hivernale et à 17 heures en période estivale.

En hiver les chaînes à neige sont obligatoires et la circulation est réglementée chaque jour de la semaine.

JANVIER	Groupe Court 5-6, 12-13, 19-20, 26-27
FEVRIER	Groupe Tramelan 2-3, 9-10, 16-17, 23-24
MARS	Groupe Reconvilier 2-3, 9-10, 16-17, 23-24, 30-31
AVRIL	Groupe Moutier 6-7, 13-14, 19-22 (Pâques), 27-28
MAI	Groupe Malleray-Bévilard 4-5 (Bois), 11-12, 18-19, 25-26, 30-2.6 (Ascension)
JUIN	Groupe Court 8-10 (Pentecôte), 15-16 (Fête des familles), 22-23 (Nettoyages), 29-30
JUILLET	Période de vacances 6-13 Liliane Jung (vacances) 13-20 Eve et Christian Sollberger (vacances) 20-6 août Yvonne Steiner (vacances)
AOÛT	Groupe Tramelan 1 (Fête Nationale), 10-11, 17-18, 24-25, 31-1.9
SEPTEMBRE	Groupe Malleray-Bévilard 7-8, 14-15, 21-22, 28-29
OCTOBRE	Groupe Cornet 5-6 (Seniors), 12-13, 19-20, 26-27
NOVEMBRE	Groupe Reconvilier 2-3, 9-10, 16-17, 23-24, 30-1.12
DÉCEMBRE	Groupe Moutier 7-8, 14-15, 21-26 (Noël), 28-2.1 (Nouvel-An)



Activités à la Rochette

Vendredi 3 mai	Façonnage du bois seniors	Samedi 22 juin	Nettoyages
Samedi 4 mai	Façonnage du bois	Jeudi 1 ^{er} août	Fête Nationale
Dimanche 16 juin	Fête des familles	Dimanche 6 octobre	Réunion des seniors
		Jeudi 7 novembre	Bouchoyade



**La cabane Rochette pour
vos sorties sympas**